

# ACTIONS SOCIALES

*Différents lieux ouverts à tous...*

# ACTIONS SOCIALES

Différents lieux ouverts à tous...

Maison sociale.....4

Logement.....5

Vie quotidienne.....6

Seniors.....8

Déplacements.....10

Temps libre.....12

Centres sociaux.....14

## La maison sociale

- > Service Solidarités
- > Service Prévention seniors
- > Service Animation de la vie sociale

### > CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Toutes les prestations délivrées par le CCAS sont soumises à des conditions de ressources et de résidence sur Bourg-en-Bresse. Se renseigner à la Maison sociale

## Les centres sociaux

- > Le centre social Amédée Mercier
- > Le centre socioculturel de la Grande Reyssouze
- > Le centre social des Vennes

Plan d'accès à la maison sociale et aux centres sociaux, scannez le QR Code :



Infos utiles sur le site de la Ville :

[bourgenbresse.fr](http://bourgenbresse.fr)

Démarches / Au quotidien / Solidarités

## Le Comité des usagers du CCAS

Il est composé d'habitants volontaires tirés au sort, de représentants d'associations et d'administrateurs du CCAS.

Il participe à la réflexion sur les besoins des Burgiens, les aides et les services. Le comité des usagers favorise le lien entre le CCAS et les habitants. Il se réunit régulièrement et est renouvelé tous les 3 ans.

« Donner la parole aux usagers. »

« Participer à l'évolution des actions du CCAS. »

« Créer et maintenir le lien social. »



## Qualibour'k

Les services participent à la démarche qualité de la mairie de Bourg-en-Bresse.

Voici nos principaux engagements :

- > Vous accueillir avec amabilité et attention
- > Faciliter vos démarches
- > Vous renseigner précisément sur le traitement de votre demande
- > Répondre à votre courrier dans les 15 jours
- > Répondre à votre mail dans les 5 jours
- > Assurer une confidentialité
- > Faire preuve de discrétion
- > Protéger vos données personnelles
- > Améliorer la qualité de nos services
- > Prendre en compte vos remarques et vos observations

# Maison sociale

La Maison sociale vous accueille, quel que soit votre âge et votre situation. Les professionnels sont à votre écoute et étudient votre demande. Ils vous conseillent et vous guident sur les démarches à faire et/ou les personnes à rencontrer :

- professionnels de la Maison sociale
- professionnels d'autres structures (Centre départemental de la Solidarité, Mission locale jeunes, associations, CAF, CLIC, lieux de médiation numérique...).



## Accès aux droits

### > Domiciliation

Vous êtes sans hébergement stable, le CCAS peut devenir votre adresse administrative.

### > RSA (Revenu de Solidarité Active)

Faites votre demande en ligne sur [caf.fr](http://caf.fr)

En cas de difficulté, le CCAS peut vous aider dans votre démarche.

Infos : 04 74 45 35 35



## Médiation à l'accès aux droits

Vous habitez les quartiers Grande Reyssouze ou Terre des Fleurs, vous avez une question sur vos droits ou vous souhaitez être orienté vers le bon organisme : l'agent de médiation est à votre écoute.

Infos : 07 78 83 27 19 ou  
04 74 45 35 35

# Logement

## Pôle Logement

L'équipe vous accueille pour vous informer et vous soutenir dans certaines démarches liées au logement :

- délai anormalement long pour une proposition de logement des bailleurs publics (hors label prioritaire et logement adapté),
- déséquilibre budgétaire lié aux charges de logement,
- sur-occupation,
- problématiques liées à l'état du logement.

Infos : 04 74 45 35 35



## Résidences autonomie

Vous avez + de 65 ans ? Vous êtes autonome. Ces résidences\* non médicalisées permettent d'occuper un logement adapté dans un environnement convivial, sécurisant et favorisant le lien entre voisins.

Infos : 04 74 42 45 70



### \*Résidences

> Jean Bollard  
quartier Reyssouze  
13 logements

> Gustave Monnet  
quartier des Vennes  
27 logements



## Vie quotidienne

### Aide financière ponctuelle\*

Le CCAS peut accorder une aide sous la forme de secours ou de prêt social à taux zéro jusqu'à 1 000 € remboursable sur 24 mois maximum.

*\*Ces demandes sont instruites par un travailleur social et examinées par une commission.*

**Infos :**  
**04 74 45 35 35**

### Prêt équipement mobilier ménager\*

Le CCAS vous propose un prêt à taux zéro pour l'équipement de votre logement. Ce prêt mobilier-ménager de 650 € maximum est remboursable sur 24 mois.

### Facture d'eau\*

En cas de difficulté, le CCAS peut vous aider dans le paiement de votre facture d'eau sous condition d'une consommation raisonnée.

## Portage de repas à domicile

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière, sous condition de ressources, si vous avez + de 65 ans ou si vous êtes en situation de handicap.

## Centres de loisirs

Le CCAS peut accorder une aide financière au règlement des factures. Renseignement auprès des centres de loisirs.



## Au côté des femmes

Distributeurs de protections hygiéniques gratuites (au CCAS, au pôle Amédée-Mercier et au marché couvert).



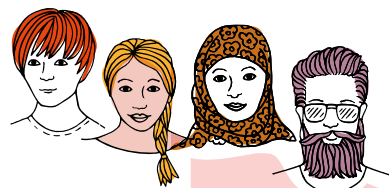
## Mutuelle communale pour tous les habitants

La Ville de Bourg-en-Bresse associée au groupe AÉSIO Mutuelle vous propose une mutuelle communale adaptée à vos besoins et à votre situation avec un tarif attractif.

**Sans questionnaire de santé, sans examen médical, sans limite d'âge**

### AÉSIO Mutuelle

> 26, cours de Verdun  
04 74 45 12 57  
> 58, rue Bourgmayeur  
04 74 32 37 00



## Amélioration de l'habitat

Vous avez + de 60 ans ou vous êtes en situation de handicap, le CCAS peut participer aux frais d'adaptation de votre logement (salle de bain...).

Infos auprès de **SOLIHA**  
11, rue Brillat-Savarin  
04 74 21 02 01



## Services aux seniors

Service Prévention seniors : 04 74 42 45 70

### Réseau de visiteurs bénévoles à domicile

Envie de partager votre temps, vous pouvez :

- recevoir la visite d'une personne bénévole pour un temps d'échanges, d'activités, de jeux, de lecture, de sorties...
- rendre visite, bénévolement, à une personne âgée à son domicile.

### Maintien à domicile

Une infirmière peut se rendre à votre domicile pour évaluer vos besoins en terme de maintien à domicile.

Elle peut également vous informer de vos droits et des aides existantes (aides financières, santé...).





## Bourg vacances

Des animations estivales sont organisées pour les seniors burgiens en juillet et en août. Venez découvrir des lieux, des activités et passer des moments conviviaux.



## Balades à rythme doux

La Ville propose des balades à rythme doux accompagnées par des professionnels du service pour découvrir les parcs de Bourg-en-Bresse ou se promener à la campagne.

## Festivités de fin d'année

La Ville propose aux Burgiens un coffret gourmand ou un banquet de fin d'année.

## Registre communal

Les personnes fragiles et isolées peuvent s'inscrire sur le registre communal. En cas de canicule ou d'événement exceptionnel, les personnes inscrites sont contactées par le service.



# Déplacements

## Transport en commun

Le CCAS peut vous aider à payer votre abonnement de bus en vous délivrant un chèque transport pour charger votre carte OÙRA auprès de Rubis Grand Bourg Mobilité.

Infos : 04 74 45 35 35





## Aide au transport

### > Pour les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap

Vous êtes dans l'incapacité de prendre les transports en commun, *Rubis Plus* ou tout autre moyen de locomotion personnel, le CCAS peut vous aider à vous déplacer en prenant en charge une partie du coût du transport.

### > Pour se rendre à un club de retraités

Vous souhaitez vous rendre dans un club de retraités de la ville et vous êtes dans l'incapacité de prendre les transports en commun, *Rubis Plus* ou tout autre moyen de locomotion personnel, le CCAS peut vous aider à vous déplacer gratuitement.

Infos : [04 74 42 45 70](tel:0474424570)



# Temps libre

## Envie de vous divertir ?

Seul ou en famille, vous avez envie d'un spectacle au théâtre de Bourg, d'un concert à La Tannerie, d'un film au Cinémateur, d'une activité à la MJC Pop Corn ou de louer un jeu à la ludothèque Ami'lude, le CCAS et ses partenaires vous proposent de vous divertir et de pratiquer une activité de loisirs à prix réduits.

## Sorties culturelles à Bourg-en-Bresse

Les professionnels de la Maison sociale vous proposent, tout au long de l'année, des sorties culturelles en groupe et accompagnées.

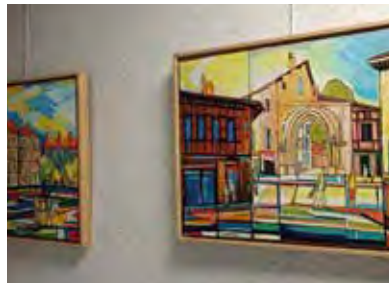


## Entrez au jardin, c'est ouvert !

Venez rejoindre le groupe jardin pour fleurir les bacs du Bastion et partager des moments de convivialité. Ouvert à tous !

## Exposition éphémère

La Maison sociale permet à tous les Burgiens d'exposer gratuitement dans ses locaux leurs créations artistiques.



Infos :  
04 74 45 35 35



## Le centre social Amédée Mercier Association Césame

57, avenue Amédée-Mercier  
04 26 89 81 80  
[csmercier@bourgenbresse.fr](mailto:csmercier@bourgenbresse.fr)

Des offres complémentaires à votre service :

- une maison France Services
- un espace numérique en libre accès
- une agence postale communale.

## Centres sociaux

**Envie de vous investir dans votre quartier ?  
Poussez la porte des centres sociaux, des  
structures proches de chez vous et ouvertes à tous.**

### Horaires

- le lundi, 13h30 à 17h30
- du mardi au vendredi, 8h30 à 12h  
et 13h30 à 17h30

Bus ligne 3, arrêt Croix-Blanche

Ouvert à tous les habitants des  
quartiers : Baudières, Sardières,  
Croix-Blanche, Granges-Bardes et  
Alagnier.



## Le centre socioculturel de la Grande Reyssouze Association Aucrey

12, place Alexandre-Dumas  
04 65 60 00 70  
csgrandereyssouze@bourgenbresse.fr

### Horaires

- le lundi, 13h30 à 17h30
- du mardi au jeudi, 8h30 à 12h30  
et 13h30 à 17h30
- le vendredi, 8h30 à 12h30  
et 13h30 à 17h

Bus ligne 1, arrêt Dunant

Ouvert à tous les habitants des  
quartiers : Reyssouze, Pont-des-  
Chèvres, Canal et Les Crêts.

## Deux autres centres sociaux vous accueillent :

### > Terre en Couleurs

géré par ALFA3A

6, rue des Lilas – 04 74 21 17 17

### > Plateau Gare

géré par l'association Le Plateau

45, boulevard Paul-Bert

04 26 88 01 40

## Le centre social des Venues Association ACSV

2, rue Antoine-Lorin  
04 65 60 00 65  
csvennes@bourgenbresse.fr

### Horaires

- le lundi, 13h30 à 18h
- du mardi au vendredi, 8h30 à 12h  
et 13h30 à 18h

Bus ligne 2, arrêt Stand ou Molière

Ouvert à tous les habitants des  
quartiers : Brou, Venues-Ouest et  
Venues-Est.



## Conseillers numériques

Des conseillers numériques  
vous proposent des ateliers  
collectifs de proximité  
(utilisation des ordinateurs,  
découverte d'internet, traitement  
de texte...).

N'hésitez pas à vous renseigner  
et exprimer vos besoins auprès  
des centres sociaux.



# Maison sociale

2 bis, rue Charles-Jarrin  
01000 Bourg-en-Bresse

Ouvert :

> le lundi, 8 h 30 à 10 h  
et 13 h 30 à 17 h

> du mardi au vendredi,  
8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Arrêt de bus à proximité :

> lignes 1 et 2 arrêt Charité-Université  
> lignes 1, 2, 5 et 7 arrêt Vicaire

# Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

04 74 45 35 35

ccas@bourgenbresse.fr

## Actions sociales

> Service Solidarités

04 74 45 35 35

> Service Prévention seniors

04 74 42 45 70

polepreventionseniors@bourgenbresse.fr

> Service Animation de la vie sociale

04 74 45 35 35

serviceanimationviesociale@bourgenbresse.fr

